

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

commencer de bonne heure, dans les jeunes cultures, les nettoiements et dégagements voulus.

Durant les 34 années de son activité comme inspecteur forestier à Schaffhouse, il a fait construire pas moins de 50 km. de routes forestières, en sachant bien adapter ces constructions aux conditions actuelles relatives au transport des bois.

A côté de ses occupations forestières courantes, M. Gujer sut vouer beaucoup de temps à l'étude et à la mise en œuvre de nombreuses tâches spéciales : suppression des servitudes dans le Klettgau oriental, construction de refuges forestiers, transmission de la fortune bourgeoise de Schaffhouse à la commune d'habitants, la présidence de la Société d'embellissement de Schaffhouse, le secrétariat de l'Association cantonale de sylviculture, etc.

Antérieurement à l'avant-dernière guerre mondiale, les inspecteurs forestiers schaffhousois avaient des relations fréquentes, très amicales, avec leurs collègues de la zone frontière du pays de Baden. Durant l'été, ils avaient une rencontre chaque mois, avec excursion en commun. La guerre a mis fin presque complètement à ces relations de bon voisinage. Seul, Gujer les a continuées comme auparavant, ce qui montre bien combien il savait, dans le domaine de l'amitié, rester fidèle à ses engagements.

Le défunt, qui nous fut repris le 28 avril 1942, laisse à tous ceux qui eurent le privilège de le connaître, un souvenir réconfortant. Il fut une nature d'élite, un homme de cœur, à qui ses amis resteront reconnaissants. Qu'il repose en paix !

(Extrait d'un article de A. U., paru à la *Zeitschrift*, n° 7/8, p. 196—200.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Rapport du comité permanent sur l'exercice 1941/1942

présenté à l'assemblée générale annuelle le 31 août, à Baden, par son président
M. H. Jenny, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à Coire.

Messieurs ! Conformément à nos statuts, je vous présente le rapport de votre comité sur l'exercice 1941/1942.

Le nombre des sociétaires est aujourd'hui : de 7 membres d'honneur (7), 507 (504) membres ordinaires et 8 (9) membres à l'étranger.

Nous avons à déplorer le décès de 5 membres. Les articles nécrologiques, parus au « Journal forestier » et à la « Zeitschrift », vous ont remémoré les péripéties de l'existence de chacun d'eux. Qu'il nous soit permis d'en rappeler ici les noms. Ce sont :

MM. *Franz-Xavier Burri*, inspecteur des forêts de la compagnie de chemin de fer du Gothard,
Joseph Renggli, Oberförster,
Alfred Gujer, Forstmeister,

Guido Brugger, ingénieur forestier,

Hans Horand, président de l'Association forestière de Bâle-Campagne.

Je vous prie de vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire de ces disparus.

Notre caissier vous a orientés sur les comptes de l'exercice écoulé. Le projet de budget et ceux-ci sont entre vos mains. Durant le dernier exercice, les dépenses purent être réduites, de telle sorte que les comptes ont bouclé par un excédent de recettes de 497,35 fr. On a pu, dans les différentes rubriques, s'en tenir assez exactement aux prévisions du budget. Au chapitre « comité permanent », il a été possible de réaliser quelques économies. Et j'adresse mes compliments aux rédacteurs de nos deux périodiques, qui s'en sont tenus consciencieusement aux données du budget.

Le « Fonds pour publications » a enregistré un petit excédent de recettes de 147,20 fr. Pour l'an prochain, il est prévu de le mettre plus fortement à contribution, en vue de la célébration du centième anniversaire de la création de la Société forestière suisse.

On n'a pas recouru au « Fonds pour voyages d'études »; ses intérêts ont ainsi pu être ajoutés au capital.

Au nom du comité permanent, je voudrais remercier ici tous ceux qui ont participé aux subventions, de cette aimable collaboration.

Grâce à son travail « Etudes sur la répartition du mélèze en Suisse », M. le Dr *Hess*, inspecteur fédéral de forêts, nous a fourni la possibilité de publier un « supplément » à nos périodiques. Il est vrai que, tout d'abord, cette publication risqua d'échouer à cause de son côté financier. Mais après que notre comité se fut décidé à augmenter sa participation, l'Inspection fédérale des forêts voulut bien consentir à éléver aussi sa subvention. Je saisiss l'occasion de remercier ici Monsieur l'inspecteur général *Petitmermet* de l'amabilité dont il fit preuve à ce sujet.

Les préparatifs en vue de la mise sur pied d'une publication de fête, à l'occasion du centenaire de notre société, sont terminés; son impression touchera sous peu à sa fin. Aussi bien, l'ouvrage pourra-t-il être expédié à nos membres peu après le début de l'an prochain.

Notre publication « Il God grischun » a pu être liquidée. Le solde, d'environ 1000 exemplaires, a été vendu à la « *Ligia romontscha* », au prix de 1 fr. l'exemplaire. De cette somme, la « *Ligia romontscha* » en paya la moitié, tandis que le Conseil d'Etat du canton des Grisons voulut bien prendre à son compte le solde.

Au sujet de ces questions de publications, nous désirons vous entretenir encore de la suivante. Notre comité a reçu d'un de nos sociétaires une lettre, dans laquelle il suggérait la nomination d'une commission spéciale (Pressekommision), qui aurait à s'occuper des questions du journalisme forestier quotidien. Donnant suite à cette suggestion, nous avons, à titre d'essai, pris un abonnement à l'*Argus de la presse*. Le résultat de cet essai n'a pas été complètement satisfaisant. Par contre,

il nous donna l'occasion de constater que si les quotidiens publient beaucoup sur des questions forestières, ces publications font preuve trop souvent de connaissances spéciales insuffisantes. On ne saurait exiger d'un praticien forestier qu'il lise tout ce qu'on publie dans le domaine forestier et qu'il signale les erreurs de publication. De cela, il ne saurait être question. Si une amélioration peut être réalisée dans ce domaine, c'est à l'Office forestier central de s'en occuper, étant donné que, lors de sa création, cette question figurait à son programme d'action.

Notre comité s'est réuni quatre fois durant l'exercice écoulé. Un certain nombre de tractanda datant de 1941 restaient encore à liquider. Ainsi que vous l'a appris le rapport sur l'exercice 1940/1941, le comité permanent est intervenu auprès du Département fédéral de l'Intérieur pour lui demander d'étudier la question d'une amélioration de l'organisation forestière de notre pays. Le silence dura longtemps autour de la question. Le 13 décembre, le département en cause accusa réception de notre demande; puis, le 11 février 1942, il adressa aux cantons une circulaire, dans laquelle il attirait leur attention sur la question du nombre des fonctionnaires forestiers. Stimulé par cette circulaire, le canton des Grisons, par exemple, a dès lors augmenté de deux le nombre de ses arrondissements forestiers. — Entre temps, l'Inspection fédérale des forêts a étudié discrètement cette question: quelle doit être la grandeur logique et admissible des arrondissements forestiers? Vous apprendrez, au cours de cette réunion, quels ont été les premiers résultats de cette recherche. — Il nous paraît que le problème de l'organisation du personnel forestier subalterne n'a pas moins d'importance; aussi bien, estimons-nous que la question de l'organisation forestière devrait être étudiée dans son ensemble.

Notre comité permanent est intervenu aussi auprès du Département fédéral de l'Intérieur, au sujet du développement de notre Ecole forestière. Ce n'est que le 1^{er} juin 1942 qu'il nous fut répondu, cela par l'Inspection fédérale des forêts, laquelle note qu'avant toute chose, il y a lieu d'observer les résultats de l'organisation actuelle de l'Ecole. C'est à celle-ci de se prononcer à ce sujet. Mais la Société forestière suisse ne saurait considérer l'organisation actuelle comme définitive. — Nous ne pouvons nous soustraire à l'impression désagréable que, dans certains milieux, l'Ecole forestière et l'Institut fédéral de recherches forestières sont considérés comme ne jouant qu'un rôle secondaire dans l'économie et la science de notre pays. Les cours sur les constructions techniques forestières sont aujourd'hui dispersés entre plusieurs chargés de cours. Il nous paraît qu'à cet égard l'unité désirable fait défaut. Il est certain qu'aujourd'hui nous n'avons aucun praticien à disposition, qui serait à même d'enseigner: les travaux de défense contre avalanches, les constructions de chemins, les travaux de défense contre torrents, et l'arpentage. Il n'en est aucun possédant une culture aussi étendue et capable de donner aux jeunes ingénieurs forestiers les connaissances du domaine de la technique exigées par la situation actuelle. Mais il pourrait être là dans quelque dix ans, si on veut bien le former.

En tout état de cause, la répartition des chaires de professeur ne saurait, quand se produit une vacance, dépendre d'une constellation de personnes due au hasard. La Confédération et l'E. P. F. ont l'obligation de préparer d'avance leurs professeurs. La Société forestière suisse ne peut considérer la solution aujourd'hui en vigueur que comme provisoire.

Le directeur de l'Institut de recherches forestières nous a adressé une requête, nous priant d'appuyer sa demande d'un crédit en faveur de recherches sur la rationalisation du travail (Arbeitslehre). Estimant qu'il ne saurait y avoir compétition à ce sujet entre l'Office forestier central et l'Institut de recherches forestières, il nous fut facile de donner à ce vœu la suite désirée. On ne saurait que se réjouir d'apprendre que notre Station de recherches forestières va inscrire telle question dans le programme de ses travaux. Comme dans d'autres domaines, notre institut, là aussi, doit nous fournir les éléments de la base scientifique du problème.

L'Office forestier central, ou les cantons, ont la possibilité d'utiliser pratiquement les résultats d'études faites dans cette direction. Mais il est désirable que le personnel forestier supérieur se rende bien compte de l'importance de la rationalisation du travail et de l'organisation qui en découle.

Le comité permanent avait nommé une commission pour l'étude de la question d'une révision de la législation forestière fédérale. Cette commission, présidée par l'inspecteur forestier cantonal *Bavier*, a tenu plusieurs séances et a terminé provisoirement sa tâche. Son président vous orientera aujourd'hui sur le résultat auquel elle est parvenue.

Un membre du comité permanent a soulevé la question de la rétribution des stagiaires forestiers, étant donné que, dernièrement, celle-ci a été supprimée, suppression que quelques-uns supportent difficilement, aujourd'hui surtout, à cause du renchérissement qui ne cesse d'augmenter. Nous avons prié un membre de la « commission pour l'examen d'Etat » de provoquer une discussion au sein de celle-ci, qui est la première instance dans ce domaine. Le soussigné a reçu dernièrement la copie d'une requête à l'Inspection fédérale des forêts, signée de neuf stagiaires qui viennent de subir avec succès les épreuves de l'examen d'Etat.

Notre comité saisit l'occasion de recommander chaudement cette requête.

A la suite d'une suggestion de M. Brodbeck, notre comité a examiné la question de l'entrée de la Société forestière suisse dans l'association créée en vue du plan d'extension national (Landesplanung). Au printemps dernier, lors d'une assemblée de celle-ci, M. l'adjoint forestier Gugelmann voulut bien y assister comme observateur. Se basant sur son rapport, notre comité a demandé au président Dr h. c. Meili à quelles conditions notre société pourrait être reçue comme membre. Il nous fut répondu que les statuts de l'association sont encore inexistant et que sa fondation n'est pas encore chose faite. Nous ne manquerons pas de suivre l'affaire, estimant que la Société forestière suisse

a sa place tout indiquée dans la dite association, où elle doit pouvoir faire entendre son point de vue. Ainsi faisant, on évitera que des modifications soient apportées, à notre insu, dans les questions en cause, relatives aux forêts.

Messieurs ! Nombreux sont les problèmes qui se posent et que nous avons à étudier chaque jour. Il ne saurait être question pour nous de chercher à les résoudre tous, même les plus infimes. Il nous suffira de nous en tenir à ceux qui rentrent dans les grandes lignes du développement de l'économie forestière. Pour les temps prochains, il nous paraît que notre attention devra être retenue surtout par cette tâche essentielle : présenter aux autorités des propositions en vue d'améliorer la législation forestière, propres à donner une impulsion nouvelle et des possibilités de développement à l'économie forestière du pays.

Coire, août 1942.

(Trad. H. B.)

COMMUNICATIONS

Un bel érable sycomore

Un splendide spécimen de cette essence (*Acer pseudoplatanus* L.) croît dans le pâturage boisé de la *Grognerie*, à proximité du chalet, non loin de la route cantonale des Loges, au sud de la Vue des Alpes, à l'altitude de 1250 m. (canton de Neuchâtel).



Phot. J. Péter, à Bevaix.

Erable sycomore de la Grognerie (ct. de Neuchâtel).